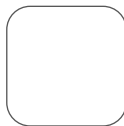


S153-22X

Détecteur de chaleur autonome



<b>Présentation.....</b>	<b>2</b>
Principe de fonctionnement.....	2
Descriptif .....	3
<b>Alimentation.....</b>	<b>4</b>
<b>Pose du détecteur .....</b>	<b>4</b>
Choix de l'emplacement.....	4
Fixation.....	6
Pose de plusieurs détecteurs en réseau.....	6
<b>Test du détecteur .....</b>	<b>7</b>
<b>Inhibition volontaire du détecteur.....</b>	<b>9</b>
<b>Signalisation des anomalies .....</b>	<b>10</b>
<b>Maintenance .....</b>	<b>10</b>
Entretien de la tête de détection .....	10
Changement de l'alimentation.....	11
En cas de travaux.....	11
<b>Caractéristiques .....</b>	<b>12</b>
<b>Garantie Hager et conditions d'extension.....</b>	<b>14</b>
<b>Fiche d'utilisation.....</b>	<b>17</b>

## Principe de fonctionnement

Le détecteur de chaleur est un détecteur d'élévation de température qui déclenche une alarme lorsque :

- la vitesse d'élévation de la température ambiante est anormale, *ou*
  - la température ambiante atteint une valeur comprise entre 54 et 70 °C
- (voir aussi le tableau du chapitre Caractéristiques).



Le détecteur de chaleur est destiné à la protection des parties privatives des immeubles ou résidences d'habitations à l'exclusion des ERP (établissements recevant du public) et des ERT (établissements recevant des travailleurs).

Le détecteur de chaleur est particulièrement adapté à la détection d'incendies à progression rapide ou moyenne et là où le détecteur optique de fumée ne peut être utilisé :

- dans une cuisine où se dégagent des fumées de cuisson,
- dans les endroits inhabités où il y a des ambiances fumi-gènes et où la poussière peut être abondante (ex. : garage).



Le détecteur de chaleur n'est pas censé se substituer aux détecteurs de fumée ou de gaz pour assurer la sécurité des personnes contre la fumée ou le gaz et notamment dans les pièces telles que les chambres à coucher, salle de jeux et autres lieux de vie.

Le détecteur de chaleur peut être :

- utilisé seul,
- interconnecté dans un réseau filaire de 40 détecteurs maximum (de chaleur ou de fumée).

# Présentation

Autonome, il provoque **pendant la durée de détection de chaleur** :

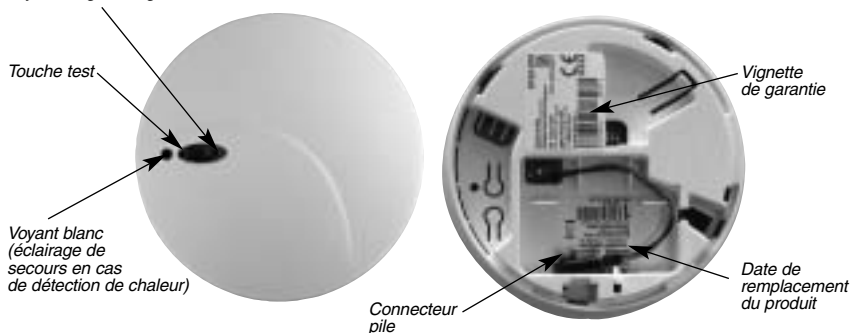
	Voyant rouge de signalisation de l'état du détecteur	Voyant blanc	Sonnerie
Détecteur de chaleur à l'origine de la détection de chaleur	Clignote rapidement	éclairage d'un halo de secours	déclenchement d'une sonnerie intégrée <b>modulée continue</b> (85 dB(A) à 3 m)
Autres détecteurs de chaleurs interconnectés filairement	-	éclairage d'un halo de secours	déclenchement d'une sonnerie intégrée <b>modulée discontinuë</b> (85 dB(A) à 3 m)



Il est recommandé de remplacer le détecteur de chaleur tous les 10 ans.

## Descriptif

*Voyant rouge de signalisation de l'état du détecteur*



## VIGNETTE DE GARANTIE

Détacher la partie prédécoupée amovible de la vignette de garantie et la coller sur le bon de garantie fourni avec le produit.

## Alimentation

Connecter la pile en respectant le sens de branchement.

⇒ Le voyant rouge de signalisation clignote rapidement pendant 15 s puis ensuite 1 fois toutes les 10 s, indiquant un fonctionnement normal du détecteur.

## Pose du détecteur

### Choix de l'emplacement



Le détecteur de chaleur n'est pas censé se substituer aux détecteurs de fumée ou de gaz pour assurer la sécurité des personnes contre la fumée ou le gaz et notamment dans les pièces telles que les chambres à coucher, salle de jeux et autres lieux de vie. Le détecteur de chaleur est particulièrement adapté à la détection d'incendies là où le détecteur optique de fumée ne peut pas être utilisé.

Pour une protection de base, un détecteur de fumée devrait être installé au moins dans chaque chambre à coucher (se référer à la notice du détecteur de fumée).

### LE DÉTECTEUR DE CHALEUR DOIT ÊTRE PLACÉ :

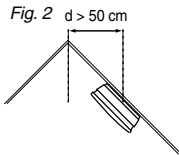
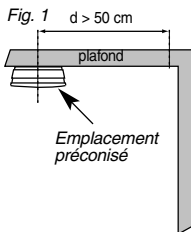
- dans des locaux présentant un risque d'incendie à évolution rapide ou moyenne,
- dans des locaux à ambiance agressive ou difficile comme la cuisine (fumée de cuisson), garage (ambiance fumigène) et autres locaux inhabités où la poussière est souvent plus abondante,
- de préférence au centre du plafond mais de telle façon qu'une élévation anormale de la température ambiante puisse atteindre le détecteur,
- si la fixation au centre du plafond est impossible, le fixer à plus de 50 cm de tout angle de la pièce (Fig. 1 et Fig. 2),
- à l'écart des bouches de ventilation qui risquent de disperser la chaleur,
- à plus de 50 cm de tout obstacle (mur, cloison, poutre...),
- à chaque extrémité d'un couloir si sa longueur est supérieure à 8 m.
- éloigné de sources éventuelles de perturbations électriques (compteur électrique, coffret métallique...),
- en cas de fixation sur une paroi métallique : intercaler une cale en matériau non magnétique (bois ou plastique).

## Pose du détecteur

### LE DÉTECTEUR DE CHALEUR NE DOIT PAS ÊTRE PLACÉ :

- dans les pièces où une augmentation fréquente de température naturelle, trop brusque ou trop élevée, risquerait de provoquer des déclenchements intempestifs (ex. : ensoleillement brutal),
- seul dans les pièces nécessitant la mise en sécurité des personnes contre la fumée ou le gaz (chambres, salle de jeux d'enfants, sous-sols aménagés, combles habités, sorties de secours...),
- à proximité de tubes fluorescents,
- dans une pièce où la température risque de descendre sous  $-10\text{ }^{\circ}\text{C}$  ou monter au-dessus de  $+55\text{ }^{\circ}\text{C}$ , entraînant un mauvais fonctionnement du détecteur,
- dans une pièce où l'humidité relative peut dépasser les 95 % (sans condensation),
- à proximité des bouches de chauffage, de refroidissement ou d'aération.

### Exemples de fixation :



# Pose du détecteur

## Fixation

### FIXATION STANDARD

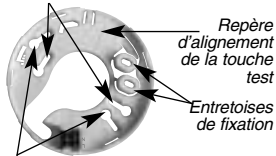
- ① Placer le socle à l'emplacement prévu puis marquer au crayon la position des 2 trous de fixation (repérés ⑥0 ou ⑥5).
- ② Percer à l'aide d'un foret de diamètre 5 mm.
- ③ Fixer le socle à l'aide de chevilles et de vis appropriées.

### FIXATION SUR BOÎTE D'ENCASTREMENT

- Pour des boîtes d'encastrement de diamètre 60 mm, utiliser les trous de fixations repérés ⑥0.
- Pour des boîtes d'encastrement de diamètre 85 mm, utiliser les trous de fixations repérés ⑥5.
- Fixer le socle à l'aide de vis appropriées.

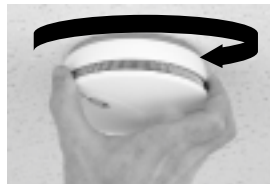
Pour permettre l'entrée de câbles en saillie, détacher les 2 entretoises de fixation et les intercaler entre le plafond et le socle en coiffant les 2 trous de fixation choisis.

Trous de fixation diamètre 60



Trous de fixation diamètre 85

Aligner les 2 flèches de repérage présentes sur le socle et le détecteur puis le verrouiller en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre.



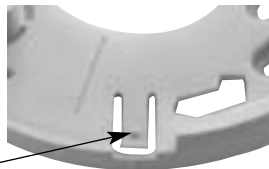
Le détecteur ne peut pas être verrouillé sur son socle si la pile n'est pas dans son logement.  
Ne pas forcer.

### VERROUILLAGE OPTIONNEL DU DÉTECTEUR SUR LE SOCLE DE FIXATION

Le verrouillage optionnel est conçu pour décourager la dépose non autorisée du détecteur. A l'aide d'une pince coupante, couper le téton de verrouillage.



L'ouverture ne sera désormais possible qu'à l'aide d'un tournevis à lame plate.



Téton de verrouillage

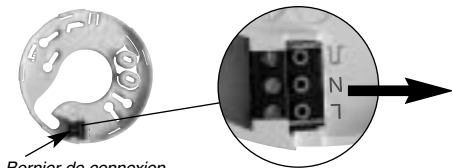
### Pose de plusieurs détecteurs en réseau

Il est possible d'interconnecter jusqu'à 40 détecteurs entre eux afin de permettre le déclenchement de l'alarme sur l'ensemble des détecteurs de chaleur et de fumée de l'habitation.

Les détecteurs de chaleur S153-22X ne peuvent être reliés qu'avec des détecteurs de même type : ex., un S153-22X peut être relié avec des détecteurs de chaleur S153-22X ou des détecteurs fumée L3850X.

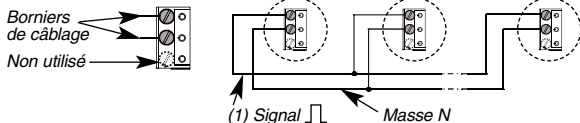
Vous êtes ainsi sûrs d'être prévenus si l'alarme se déclenche dans une pièce éloignée de celle dans laquelle vous vous trouvez.

① Après avoir fixé le socle des détecteurs (cf. : Fixation), déclipser le bornier de connexion.



Bornier de connexion

② Puis réaliser le câblage suivant :



(1) Le signal  $\square \perp$  n'est pas un contact sec et ne peut pas être utilisé pour déclencher une centrale.

Pour un fil de section de 1,5 mm<sup>2</sup> la longueur totale du réseau ne doit pas dépasser 400 m.

③ Reclipser le bornier de connexion sur le support.

④ Verrouiller le détecteur sur son socle (cf. : Fixation).

La sonnerie est atténuée lors d'un test manuel du détecteur de chaleur néanmoins, Il est conseillé de prévenir au préalable le voisinage et de prendre les précautions nécessaires pour éviter les risques de troubles auditifs.



Afin de ne pas provoquer d'incendie et de ne pas détériorer la mécanique et l'esthétique de l'appareil ne jamais tester les détecteurs :

- avec une flamme nue,
- en rapprochant trop près un appareil dégageant une source de chaleur brûlante (ex. : décapeur, sèche-cheveux trop proche du détecteur).

Fente de la tête de détection



# Test du détecteur



Ce détecteur de chaleur est reconnaissable par les fentes de la tête de détection de couleur blanche. Contrairement au détecteur de fumée, le test de détection à l'aide de la bombe test aérosol de fumée (réf. TESTFUM) n'est pas adapté pour valider le bon fonctionnement d'un détecteur de chaleur.

## Test du détecteur à l'aide de la touche test :

Lorsque vous appuyez sur la touche "TEST" pendant 10 secondes, le détecteur effectue un autotest fonctionnel automatique. Il examine entre autre l'état du capteur de chaleur situé derrière les fentes de la tête de détection et permet ainsi de détecter tous types de défauts liés à la mesure de température. Si le capteur de chaleur est en défaut le détecteur de chaleur signal une anomalie défaut technique (voir chapitre Signalisation). Ainsi, il n'y a aucun besoin de tester le détecteur avec une source de chaleur.

Pour tester le détecteur de chaleur, appuyer (10 s environ) sur la touche test jusqu'au déclenchement de la sonnerie intégrée. Le détecteur provoque **jusqu'au relâché de la touche test** :

	Voyant rouge de signalisation de l'état du détecteur	Voyant blanc	Sonnerie
Détecteur de chaleur à l'origine du test	Clignote rapidement	éclairage d'un halo de secours toutes les secondes	1 s de sonnerie (75 dB(A) à 3 m) suivi de 1 s de pause
Autres détecteurs de chaleur interconnectés filairement	Clignote rapidement	éclairage d'un halo de secours toutes les secondes	1 s de sonnerie (75 dB(A) à 3 m) suivi de 2 s de pause



Cet essais est à réaliser au moins une fois par mois et notamment après une longue absence.



# Inhibition volontaire du détecteur

Il est possible de désactiver le détecteur pour une durée de 15 min :

- en prévention d'activités pouvant générer une chaleur anormale (élévation rapide ou augmentation supérieure à 54 °C de la température ambiante, ex. : travaux) et donc des déclenchements intempestifs,
- pour arrêter l'alarme en cas de détection de chaleur non dangereuse (ex. : ensoleillement brutal), (uniquement possible sur le détecteur qui est à l'origine de la détection et qui est reconnaissable par le clignotement rapide de son voyant rouge).

Pour ce faire, appuyer sur la touche test jusqu'au 1<sup>er</sup> bip ou jusqu'à ce que le détecteur arrête sa sonnerie intégrée.

Le voyant de signalisation d'état du détecteur clignote alors toutes les 2 s.

	Voyant rouge de signalisation de l'état du détecteur	Voyant blanc	Sonnerie
Détecteur de chaleur inhibé	1 clignotement toutes les 2 s	-	-
Autres détecteurs de chaleurs interconnectés filairement	1 clignotement toutes les 10 s	-	-

Au bout de ces 15 min, le détecteur redevient automatiquement opérationnel, le voyant de signalisation d'état du détecteur clignote toutes les 10 s.



Pour sortir plus rapidement du mode inhibition, appuyer (10 s environ) sur la touche Test jusqu'au déclenchement de la sonnerie intégrée (cf réaction au chapitre Test du détecteur).



Pendant ces 15 min, le détecteur ne pourra reconnaître aucune chaleur anormale, ni générer d'alarme.

## Signalisation des anomalies

Afin de ne pas vous réveiller, la signalisation sonore des anomalies d'alimentation ou de défaut technique survenant la nuit est inhibée. L'anomalie est alors restituée soit au retour de la lumière pendant plus de 10 min soit 12 h après l'apparition.

### ANOMALIE D'ALIMENTATION :

	Voyant rouge de signalisation de l'état du détecteur	Voyant blanc	Sonnerie
Détecteur de chaleur à l'origine de l'anomalie	1 clignotement toutes les 5 s	-	2 bips rapides toutes les 60 s
Autres détecteurs de chaleurs interconnectés filairement	-	-	-



A l'apparition de l'anomalie d'alimentation, le détecteur continue à fonctionner parfaitement pendant 30 jours. Il est conseillé de remplacer la pile dès que possible.

Si la signalisation sonore du défaut d'alimentation apparaît à un moment inopportun, il est possible de la reporter de 8 h sur une durée maximale de 7 jours en appuyant sur la touche test jusqu'au 1<sup>er</sup> bip. Vous disposez ainsi de ce laps de temps pour remplacer la pile.

### ANOMALIE DÉFAUT TECHNIQUE :

	Voyant rouge de signalisation de l'état du détecteur	Voyant blanc	Sonnerie
Détecteur de chaleur à l'origine de l'anomalie	8 clignotements toutes les 8 s	-	8 bips rapides toutes les 58 s
Autres détecteurs de chaleurs interconnectés filairement	-	-	-

Si ce défaut apparaît remplacer le détecteur de chaleur.

## Maintenance

### Entretien de la tête de détection

En cas de poussière abondante les fentes de la tête de détection doivent être dépoussiérées à l'aide d'un aspirateur.

Nous vous conseillons de nettoyer le détecteur à l'aide d'un chiffon doux. Ne pas utiliser d'alcool, ni d'acétone pour le nettoyage.

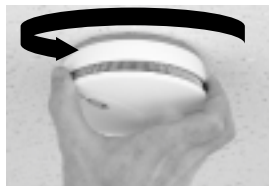
Fente de la tête de détection



## Changement de l'alimentation

SI L'OUVERTURE  
OPTIONNELLE  
DU DÉTECTEUR  
N'EST PAS VERROUILLÉE  
(CF. FIXATION)

① Dégager le détecteur de son socle en le tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre jusqu'au clic de déverrouillage.



- ② Remplacer la pile usagée.
- ③ Verrouiller le détecteur sur son socle (cf. Fixation).
- ④ Procéder à un test (cf. Test du détecteur).

SI L'OUVERTURE  
OPTIONNELLE  
DU DÉTECTEUR  
EST VERROUILLÉE  
(CF. FIXATION)

① Introduire un tournevis à lame plate dans cette encoche.



- ② Dégager le détecteur de son socle en le tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre jusqu'au clic de déverrouillage.
- ③ Remplacer la pile usagée.
- ④ Verrouiller le détecteur sur son socle (cf. Fixation).
- ⑤ Procéder à un test (cf. Test du détecteur).

## En cas de travaux

**Il est interdit de peindre le détecteur.** Si des travaux sont nécessaires après la pose, le couvrir complètement à l'aide de la protection plastifiée fournie.



Ne pas oublier de retirer la protection plastifiée à la fin des travaux.



Il est impératif de remplacer la pile fournie par une pile alcaline du même type (9 V, 6LR61).  
Déposer la pile usagée dans les lieux prévus pour le recyclage.



# Caractéristiques

Caractéristiques techniques	Détecteur de chaleur autonome S153-22X
Type de détection	détecteur de chaleur sensible à la fois à (voir encadré page suivante) : <ul style="list-style-type: none"><li>• la vitesse d'élévation de température</li><li>• l'atteinte d'une valeur de température : comprise entre 54 et 70°C</li></ul>
Couverture moyenne	30 m <sup>2</sup>
Hauteur de support	4,5 m max
Usage	intérieur
Alimentation	pile alcaline 9 V (6LR61)
Autonomie	3 ans environ en usage normal
Voyant rouge de signalisation	<ul style="list-style-type: none"><li>• de l'état du détecteur</li><li>• des déclenchements</li><li>• des anomalies</li></ul>
Voyant blanc	éclairage de secours en cas de détection
Sonnerie intégrée	<ul style="list-style-type: none"><li>• &gt; 85 dB à 3 m en cas de détection</li><li>• &gt; 75 dB à 3 m en cas de test ou de signalisation d'une anomalie</li></ul>
Interconnexion filaire	40 détecteurs max.
Longueur du réseau	400 m max.
Diamètre du câble	1,5 mm <sup>2</sup> max.
Température de fonctionnement	- 10 °C à + 55 °C (+ 75 °C pendant une courte durée)
Température de stockage	- 10 °C à + 55 °C / 95 % d'humidité relative max (sans condensation)
Indice de protection mécanique	IP 32
Dimensions (Ø x H)	125 x 48 mm
Poids	210 g

## Caractéristiques

Le détecteur de chaleur déclenchera une alarme :

- si la température est comprise dans la plage du tableau ci-dessous :  
(détecteur de classe A2, temps de réponse suivant norme EN 54-5 chapitre 4.2)

Température statique minimum de réponse	54 °C
Température statique maximum de réponse	70 °C

*ou*

- en fonction de la vitesse d'élévation de la température :  
(détecteur de classe A2, suivant norme EN 54-5 chapitre 5.4.3)

Vitesse d'élévation de la température de l'air ° C par minute	Limite basses du temps de réponse Minute (minimum )	Limite haute du temps de réponse Minute (maximum)
1	29:00	46:00
3	7:13	16:00
5	4:09	10:00
10	2:00	5:30
20	1:00	3:13
30	0:40	2:25

Exemples :

- si la température s'élève de 1 °C par minute alors le détecteur de chaleur ne devra pas déclencher une alarme avant 29 minutes mais devra déclencher entre 29 minutes et 46 minutes,
- si la température s'élève de 30 °C par minute alors le détecteur de chaleur ne devra pas déclencher une alarme avant 40 secondes mais devra déclencher entre 40 secondes et 2 minutes 25.

## Garantie HAGER et conditions d'extension

Les produits HAGER commercialisés par Hager SAS bénéficient de la garantie légale de conformité pendant deux (2) ans à partir de la délivrance du produit au consommateur. Sauf exceptions, les produits commercialisés par Hager SAS peuvent bénéficier d'une garantie commerciale sous la forme d'une extension gratuite de garantie sous les réserves et conditions suivantes :

Pour pouvoir bénéficier de la garantie commerciale (extension de garantie), le consommateur doit impérativement retourner au service garantie HAGER (adresse indiquée sur le bon d'extension de garantie), à peine d'irrecevabilité, dans les 10 jours de la vente, sa demande d'extension de garantie lisiblement remplie et dûment complétée (coordonnées, cachet du revendeur, date de la vente, numéro de série des produits). Seule la date d'enregistrement de la demande d'extension de garantie par Hager SAS fait foi pour apprécier le respect du délai susvisé.

Cette garantie commerciale (extension de garantie) court à compter de l'expiration de la garantie légale de conformité. La durée de l'extension de garantie est fixée comme suit :

- Alarmes (hors accessoires) : trois (3) années
- Transmetteurs téléphoniques GSM (hors accessoires) : une (1) année
- Interphonie (hors accessoires) : une (1) année
- Automatismes de portail (hors mécanique et accessoires) : une (1) année
- Vidéosécurité (hors caméras et accessoires) : une (1) année

Pour tout achat de produits de complément ou pour tout achat de produits de remplacement dans le cadre du Service Après Vente, la demande d'extension de garantie correspondant au(x)dit(s) produit(s) doit être renvoyée dans les mêmes conditions et délais que ci-dessus. Toute facture concernant vos produits doit être conservée, elle peut être réclamée pour l'application de la garantie.

Au titre de la garantie commerciale (extension de garan-

tie), Hager SAS pourra à son choix, soit rembourser à son client le prix d'achat du produit défectueux, soit remplacer la pièce ou le produit défectueux.

La garantie commerciale (extension de garantie) ne sera due que si le produit vendu est utilisé par le consommateur de manière normale et dans les conditions normales conformément à la notice d'utilisation fournie par Hager SAS et à sa destination.

Tout produit ayant fait l'objet d'un échange ou d'un avoir au titre de la garantie commerciale (extension de garantie) devient la propriété définitive et irrévocable de Hager SAS.

Tout produit échangé au titre de l'extension de la garantie commerciale (extension de garantie) bénéficie de la durée d'extension de garantie restante du produit d'origine.

Attention : la garantie au titre de la garantie commerciale (extension de garantie) porte uniquement sur les produits commercialisés par Hager SAS, mais ne s'applique pas aux alimentations (batteries, piles et blocs lithium) et autres consommables.

Certains produits ou accessoires, tels que transformateurs, câbles de liaison, téléphone portable intégré aux transmetteurs GSM, caméras vidéo, moteurs, appareils de télé-assistance... (liste indicative et non exhaustive) peuvent ne pas bénéficier d'extension de garantie. Ces éléments font l'objet d'une information de la part de Hager SAS.

La garantie au titre de la garantie commerciale (extension de garantie) ne s'applique pas en cas de :

- Non-respect des consignes d'installation ou de maintenance spécifiées par Hager SAS ou erreurs de manipulation ou de branchement en cours d'installation.
- Usage anormal ou non conforme des produits aux spécifications de Hager SAS.
- Intervention ou transformation de quelque nature qu'elle soit, en dehors de toute instruction donnée par Hager SAS.

## Garantie HAGER et conditions d'extension

- Dégradation par chute ou chocs ou par immersion.
  - Catastrophe naturelle, phénomène atmosphérique (tels que dommages causés par la foudre, etc.) ou vandalisme, ainsi que dans tous les cas où un événement postérieur à la vente, indépendamment de la volonté de Hager SAS, irrésistible et dont elle ne pouvait raisonnablement être tenue de prévoir ni la survenance ni les effets, interdirait l'exécution de ses obligations essentielles.
  - Utilisation d'alimentations autres que celles indiquées par Hager SAS.
  - Incident survenant pendant le transport.
  - Négligence ou défaut d'entretien de la part du consommateur.
  - En cas de conditions d'utilisation particulières (telles que ambiance humide, acide ou poussiéreuse, températures élevées au delà des spécifications de fonctionnement du fabricant, émanations chimiques, etc.).
- Indépendamment de la garantie consentie au titre de la garantie commerciale (extension de garantie), Hager SAS reste tenue des défauts de conformité du produit et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles L. 211-4 à L. 211-14 du Code de la consommation (garantie légale de conformité) et aux articles 1641 à 1649 du code civil (garantie des défauts de la chose vendue).
- Code de la consommation - Art. L. 211-4. - Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.
- Code de la consommation - Art. L. 211-5. - Pour être conforme au contrat, le bien doit :
- 1° - Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
- correspondre à la description donnée par le vendeur et

posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° - Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Code de la consommation - Art. L. 211-12.- L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Code civil - Art. 1641. - Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui en diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Code civil - Art. 1648 alinéa 1<sup>er</sup> - L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur, "dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice".

Dans le souci d'améliorer ses produits, Hager SAS se réserve le droit de les modifier sans préavis et sans préjudice de l'article L111-2 du Code de la consommation.

Etendue territoriale - le bénéfice de la garantie commerciale (extension de garantie) est exclusivement réservé aux territoires suivants : pays de l'Union européenne, Norvège et Suisse.

**Hager SAS agit en qualité de locataire-gérant  
du fonds de commerce Hager**

**Hager SAS au capital de 4 400 700 euros,  
RC SAVERNE 712063759**

**Siège social : Hager SAS – 132, boulevard d'Europe  
BP78 F-67212 OBERNAI Cedex**





## Se préparer à l'incendie

- Prévoyez un itinéraire d'évacuation.
- Préparez un plan d'évacuation pour toutes les pièces.
- C'est au sol qu'il y a le moins de fumée : sortez en rampant.
- Au retentissement de l'alarme, réveillez tout le monde.
- Prévoyez un point de rassemblement à l'extérieur de l'habitation.
- Evitez toute entrée inutile dans l'habitation en feu.
- Appelez les pompiers.

## En cas de travaux

**Il est interdit de peindre le détecteur.** Si des travaux sont nécessaires après la pose, le couvrir complètement à l'aide de la protection plastifiée fournie.



Ne pas oublier de retirer la protection plastifiée à la fin des travaux.

## Résumé des réactions et des signalisations de votre détecteur

### FONCTIONNEMENT NORMAL

	Voyant rouge de signalisation de l'état du détecteur	Voyant blanc	Sonnerie
Tous vos détecteurs de chaleurs	1 clignotement toutes les 10 s	-	-

### DÉTECTION DE CHALEUR (1)

	Voyant rouge de signalisation de l'état du détecteur	Voyant blanc	Sonnerie
Détecteur de chaleur à l'origine de la détection de chaleur	Clignote rapidement	éclairage d'un halo de secours	déclenchement d'une sonnerie intégrée <b>modulée continue</b> (85 dB(A) à 3 m)
Autres détecteurs de chaleurs interconnectés filairement	-	éclairage d'un halo de secours	déclenchement d'une sonnerie intégrée <b>modulée discontinue</b> (85 dB(A) à 3 m)

(1) La sonnerie sera active tant qu'il y aura une détection de chaleur anormale.

### TEST MANUEL DU DÉTECTEUR (2)

	Voyant rouge de signalisation de l'état du détecteur	Voyant blanc	Sonnerie
Détecteur de chaleur à l'origine du test	Clignote rapidement	éclairage d'un halo de secours toutes les secondes	1 s de sonnerie (75 dB(A) à 3 m) suivi de 1 s de pause
Autres détecteurs de chaleurs interconnectés filairement	Clignote rapidement	éclairage d'un halo de secours toutes les secondes	1 s de sonnerie (75 dB(A) à 3 m) suivi de 2 s de pause

(2) Réactions suite à un appui supérieur à 10 s sur la touche test et jusqu'au relâché de cette touche.

# Fiche d'utilisation (volet détachable à remettre à l'utilisateur)

## SIGNALISATION DE L'ANOMALIE D'ALIMENTATION

	Voyant rouge de signalisation de l'état du détecteur	Voyant blanc	Sonnerie
Détecteur de chaleur à l'origine de l'anomalie	1 clignotement toutes les 5 s	-	2 bips rapides toutes les 60 s
Autres détecteurs de chaleurs interconnectés filairement	-	-	-

## SIGNALISATION DE L'ANOMALIE DÉFAUT TECHNIQUE

	Voyant rouge de signalisation de l'état du détecteur	Voyant blanc	Sonnerie
Détecteur de chaleur à l'origine de l'anomalie	8 clignotements toutes les 8 s	-	8 bips rapides toutes les 58 s
Autres détecteurs de chaleurs interconnectés filairement	-	-	-

Si la signalisation sonore du défaut d'alimentation apparaît à un moment inopportun, il est possible de la reporter de 8 h sur une durée maximale de 7 jours en appuyant sur la touche test jusqu'au 1<sup>er</sup> bip. Vous disposez ainsi de ce laps de temps pour faire intervenir votre installateur.

Afin de ne pas vous réveiller, la signalisation sonore des anomalies d'alimentation ou de défaut technique survenant la nuit est inhibée. L'anomalie est alors restituée soit au retour de la lumière pendant plus de 10 min soit 12 h après l'apparition.

## Inhibition volontaire de votre détecteur

Il est possible de désactiver le détecteur pour une durée de 15 min :

- en prévention d'activités pouvant générer une chaleur anormale (élévation rapide ou augmentation supérieure à 54 °C de la température ambiante, ex. : travaux) et donc des déclenchements intempestifs,
- pour arrêter l'alarme en cas de détection de chaleur non dangereuse (ex. : ensoleillement brutal), (uniquement possible sur le détecteur qui est à l'origine de la détection et qui est reconnaissable par le clignotement rapide de son voyant rouge).


Pour ce faire, appuyer sur la touche test jusqu'au 1<sup>er</sup> bip ou jusqu'à ce que le détecteur arrête sa sonnerie intégrée. Le voyant de signalisation d'état du détecteur clignote alors toutes les 2 s.

	Voyant rouge de signalisation de l'état du détecteur	Voyant blanc	Sonnerie
Détecteur de chaleur inhibé	1 clignotement toutes les 2 s	-	-
Autres détecteurs de chaleurs interconnectés filairement	1 clignotement toutes les 10 s	-	-

Pendant ces 15 min, le détecteur ne pourra reconnaître aucune chaleur, ni générer d'alarmes.

Au bout de ces 15 min, le détecteur redevient automatiquement opérationnel, le voyant de signalisation d'état du détecteur de chaleur clignote toutes les 10 s.

Pour obtenir des conseils lors de l'installation ou avant tout retour de matériel, contactez l'assistance technique Hager :

 **Indigo 0 825 899 137** depuis 1 poste fixe : 0,15 € TTC/min

Une équipe de techniciens qualifiés vous indiquera la procédure à suivre.

[www.hager.fr](http://www.hager.fr)



#### DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Fabricant : **Hager Security SAS**

Adresse : **Rue du Pré de l'Orme - 38926 Crolles-France**



Type de produit : **Détecteur de chaleur autonome**

Marque : **Hager**

Nous déclarons sous notre seule responsabilité que le produit auquel se réfère cette déclaration est conforme aux exigences essentielles des directives suivantes :

- **Directive CEM : 204/108/EC**

conformément aux normes européennes harmonisées suivantes :

Référence produit	S153-22X
EN 50130-4 (95) + A1 (98) + A2 (2002)	X
EN 55022 & 55024	

Ce produit peut être utilisé dans toute l'UE, l'EEA et la Suisse

Crolles, le 30/11/2010

Signature :  
Patrick Bernard  
Directeur recherche et Développement

Document non contractuel, soumis à modifications sans préavis.



**Traitement des appareils électriques et électroniques en fin de vie** (Applicable dans les pays de l'Union Européenne et autres pays européens disposant d'un système de collecte). Ce symbole, apposé sur le produit ou sur son emballage, indique que ce produit ne doit pas être traité avec les déchets ménagers. Il doit être remis à un point de collecte approprié pour le recyclage des équipements électriques et électroniques. En vous assurant que ce produit est bien mis au rebut de manière appropriée, vous aiderez à prévenir les conséquences négatives pour l'environnement et la santé humaine. Pour toute information supplémentaire au sujet du recyclage de ce produit, vous pouvez vous adresser à votre municipalité, déchetterie ou au magasin où vous avez acheté le produit.

Hager SAS  
132 Boulevard d'Europe  
BP 78  
F-67212 OBERNAI CEDEX

Tél. +333 88 49 50 50  
[www.hagergroup.net](http://www.hagergroup.net)

